



MUNICIPALITE

RAPPORT-PREAVIS N° 24/2023 AU CONSEIL COMMUNAL

**Rapport-préavis en réponse au postulat de M. Stéphane Molliat
(VL) « Pour des musées avec gestion financière cantonale »**

Commission	Date - heure	Lieu
Ad hoc	Ma. 10 octobre 2023 - 18h30	Salle Conseil communal

Table des matières

1. Introduction et objet du rapport-préavis	p.3
2. Financement des musées en Suisse	p.4
a. Cadre légal	p.4
b. Loi cantonale sur le patrimoine mobilier et immatériel	p.5
3. Les musées communaux de Vevey	p.7
a. Musée Jenisch Vevey	p.7
b. Musée suisse de l'appareil photographique	p.8
c. Musée historique	p.8
4. Comparatif des musées vaudois et non-vaudois	p.9
5. Fréquentation des musées communaux	p.9
6. Conclusion	p.10

Vevey, le 11 septembre 2023

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du Conseil communal du 28 mars 2019, M. Stéphane Molliat, au nom du groupe Vevey Libre, a déposé un postulat intitulé « Pour des musées avec gestion financière cantonale ».

1. Introduction et objet du rapport-préavis

Ce postulat part du constat que « *la Ville de Vevey doit faire face à des investissements qui dépassent sa capacité financière* » et qu'une des raisons est « *le report des charges du canton sur les communes* ». Parmi ces charges, le dépositaire identifie celles liées aux musées communaux tels que le Musée Jenisch Vevey et le Musée suisse de l'appareil photographique, et s'interroge sur la capacité d'une ville de 20'000 habitant·es à pouvoir « *financer un type de musée qui aurait plutôt sa place dans une ville de 10, voir 20 fois plus d'habitants* ».

En présentant les chiffres des fréquentations du Musée Jenisch Vevey et du Musées suisse de l'appareil photographique pour l'année 2017, mis en relation avec ceux de la Bibliothèque municipale, il estime « *qu'il est injuste que la Ville de Vevey porte seule la charge totale de ces musées* » et que « *la communication, les publications, et les événements ne sont actuellement pas à la hauteur de la qualité du lieu* [ndlr : Musée Jenisch Vevey] ». À la fin du postulat, il est ainsi demandé à la Municipalité de « *s'engager à faire en sorte que les charges financières de ces musées, considérés individuellement, soient prises en charge par le canton* ».

La Municipalité relève dans ce postulat deux aspects principaux : les considérations sur la participation financière jugée insuffisante du canton aux charges des musées communaux, en particulier du Musée Jenisch Vevey, ainsi que l'impact de la fréquentation des musées sur le coût global de l'institution qui serait à pondérer. Ces deux aspects sont examinés dans le présent rapport qui se développe en trois parties :

- une mise en contexte des missions des musées telles que définies par l'ICOM (Conseil international des musées), des politiques de financement culturelles fédérales, cantonales et communales en Suisse et du cadre légal qui les régit.
- une présentation de chacun des trois musées communaux de la Ville de Vevey et de leur financement, dont la situation est mise en relation avec celles d'autres institutions muséales communales vaudoises.
- une analyse actualisée de l'évolution de la fréquentation des musées depuis 2017.

À titre d'information et pour rappel, la Municipalité tient à mentionner les différentes interpellations qui ont été déposées par le Conseil communal ultérieurement et en relation avec le même sujet, et qui ont déjà fait l'objet de réponses orales ou de communications écrites :

Interpellation interpartis « Pour un financement équitable des structures culturelles suprarégionales » déposée en janvier 2021 : cette interpellation faisait suite aux débats sur le budget communal 2021 et demandait une réflexion sur le financement des institutions culturelles suprarégionales et un état des lieux des conventions, écrites ou non, entre les institutions culturelles, en particulier celle du Cabinet cantonal des estampes (CCdE) au Musée Jenisch Vevey, et les entités qui les soutiennent, la Ville ou le Canton. Elle demandait également une participation plus équitable de la part du Canton, avec une prise en charge d'au moins 50% des charges financières liées à ces institutions.

La Municipalité y a répondu oralement lors de la séance du Conseil communal du 28 janvier 2021, rappelant les rôles et compétences des instances fédérales, cantonales et communales en matière de culture et indiquant que des démarches de négociations avec le Canton dans

le cadre du renouvellement de la convention du CCdE seront entamées afin d'évaluer la possibilité d'une augmentation des subventions annuelles du Canton.¹

Interpellation de Vevey Libre « Quid de la résolution de janvier à propos du Cabinet cantonal des estampes ? » déposée en octobre 2021 : cette interpellation demandait à la Municipalité de communiquer au Conseil communal le résultat des démarches de négociation de la convention du CCdE entreprises auprès du Canton. Une réponse orale a été apportée à l'interpellation lors de la séance du 7 octobre 2021 pour informer des démarches entreprises et encore en cours, dont le résultat ferait l'objet d'une communication ultérieure au Conseil communal.²

Deuxième réponse à l'interpellation du 7 octobre 2021 de M. Mickael Bertschy (VL) : « Quid de la résolution de janvier à propos du Cabinet cantonal des estampes ? » et réponse à la résolution du 28 janvier 2021 de M. Martino Rizzelo (LCLV) » du 23 janvier 2023 : dans sa communication au Conseil communal, la Municipalité informe de l'état des conventions de partenariat entre la Ville, le Canton et le CCdE au sein du Musée Jenisch Vevey. Elle rappelle la fonction du Cabinet cantonal des estampes qui est de réunir, conserver et exposer les œuvres graphiques des six fonds déposés. La Municipalité y fait état du résultat des négociations avec le Canton et de sa participation au financement des activités du CCdE depuis 2013, dont la subvention a fait l'objet d'une augmentation de CHF 80'000.- de la part du Canton en 2016 et 2017. Lors des dernières négociations de la convention, l'État de Vaud s'est ainsi engagé à étudier la possibilité d'intégrer à la convention un montant supplémentaire de CHF 30'000.- pour les acquisitions d'œuvres, portant la subvention annuelle du CCdE à CHF 250'000.-.

La priorité ayant été donnée à la renégociation de la convention liant la Ville au Canton de Vaud en ce qui concerne le Cabinet cantonal des estampes du Musée Jenisch Vevey, le présent rapport vise à compléter et actualiser certains des éléments déjà évoqués dans ces réponses afin de répondre au postulat de 2019. Le rapport détaille notamment le cadre légal de l'État de Vaud en matière de soutien financier et établit, en conclusion, que celui-ci ne permet pas au Canton de pouvoir contribuer plus largement au financement des musées communaux veveysans. Par ailleurs, la Municipalité rappelle également qu'en date du 29 novembre 2022, elle a annoncé le lancement d'un processus d'autonomisation du Musée Jenisch Vevey, qui n'est désormais plus rattaché au Service de la culture de la Ville de Vevey, mais sous la supervision directe de la Municipalité, en attendant le résultat de l'étude de faisabilité visant à offrir à l'institution une nouvelle autonomie, qui fera l'objet d'un prochain préavis au Conseil communal.

2. Financement des musées en Suisse

Afin d'aborder la question du financement des musées en Suisse et du rôle des collectivités publiques dans celle-ci, il est utile de rappeler en préambule la nouvelle définition adoptée en août 2022 par le Conseil international des musées (ICOM) qui définit le musée comme *« une institution permanente, à but non lucratif et au service de la société, qui se consacre à la recherche, la collecte, la conservation, l'interprétation et l'exposition du patrimoine matériel et immatériel. Ouvert au public, accessible et inclusif, il encourage la diversité et la durabilité. Les musées opèrent et communiquent de manière éthique et professionnelle, avec la participation de diverses communautés. Ils offrent à leurs publics des expériences variées d'éducation, de divertissement, de réflexion et de partage de connaissances. »*

En effet, avant d'être un lieu d'exposition, le musée est avant tout un lieu de conservation et d'étude du patrimoine matériel et immatériel qui doit répondre à des exigences de sauvegarde strictes par le biais des pratiques d'inventorisation, de documentation, et de conservation. La qualité d'un musée ne peut donc être jugée sur la seule présentation et fréquentation de ses expositions et de leur communication et promotion auprès du grand public.

¹ Cf. PV de la séance du Conseil communal du 28 janvier 2021.

² Cf. PV de la séance du Conseil communal du 7 octobre 2021.

a. Cadre légal

Les politiques de soutien à la culture se répartissent sur les trois échelons politiques et administratifs suivants : les communes, les cantons et la Confédération. Elles s'articulent selon deux principes, celui de la subsidiarité et celui de la souveraineté. Parmi les lois qui régissent les compétences de chaque instance en matière de soutien à la culture figure, au niveau fédéral :

- La loi sur l'encouragement à la culture (LEC) qui règle les questions de sauvegarde du patrimoine, de soutien à la création culturelle, de médiation culturelle, d'échange entre les communautés culturelles et linguistiques, les échanges culturels avec l'étranger et enfin l'organisation Pro Helvetia.³

Au Canton de Vaud, trois lois précisent les missions de l'État en matière de culture :

- La loi sur le patrimoine mobilier et immatériel (LPMI)⁴ ;
- La loi sur la vie culturelle et la création artistique (LVCA)⁵ ;
- La loi sur les écoles de musique (LEM).

Au niveau communal, les villes sont libres de définir leur stratégie de politique culturelle en respectant toutefois les cadres légaux cantonaux et fédéraux.

La LVCA attribue ainsi à l'État de Vaud la mission d'encourager à titre subsidiaire les activités culturelles des communes, notamment des villes-centre (art. 5, alinéa 4). L'article 10 précise que « *l'État encourage à titre subsidiaire les institutions et manifestations culturelles d'importance régionale et suprarégionale soutenues par une ville-centre ou par une ou plusieurs communes* » par des subventions octroyées par le biais de conventions.

Les dernières enquêtes statistiques de la culture en Suisse ont établi, pour la dernière année de référence 2018, que la Confédération, les cantons, les villes et les communes ont dépensé au total 2'945 millions de francs pour la culture. Répartis selon le principe de subsidiarité, les villes et communes ont ainsi assumé 49% de ces dépenses, ce qui représente en moyenne 169 CHF par habitant·e, tandis que les cantons ont assumé une part de 40%, soit 139 CHF par habitant·e, et la confédération une part de 11%, soit 38 CHF par habitant·e.⁶

En ce qui concerne le paysage muséal suisse et selon les statistiques 2021 de l'Office fédéral de la Culture (OFC), la Suisse compte 1'081 musées, parmi lesquels 310 sont de droit public, dont 8 supervisés par l'administration de la Confédération, 60 par les cantons, 187 par les communes, et 55 par des Corporations ou établissements de droit public. De ces 1'081 institutions muséales, plus de la moitié a pour source de financement principale un acteur public, dont 30 la Confédération, 165 les cantons et 365 les communes.

b. Loi cantonale sur le patrimoine mobilier et immatériel

Dans le canton de Vaud, la répartition des responsabilités et des modalités de soutien des institutions muséales est régie par la loi sur le patrimoine mobilier et immatériel (LPMI). Entrée en vigueur en 2015, la LPMI fixe le cadre voulu par le législateur pour prendre soin du patrimoine mobilier et immatériel vaudois. Elle énumère les institutions patrimoniales cantonales (musées cantonaux⁷, Bibliothèque cantonale et universitaire, Archives cantonales vaudoises) et détaille leurs missions. Elle ne concerne pas directement les institutions patrimoniales non cantonales, telles que les musées communaux ou privés, notamment gérées par des fondations ou des associations, mais détaille les responsabilités relatives à la sauvegarde des différents biens patrimoniaux d'importance locale ou cantonale, et de propriété cantonale ou non. L'État de Vaud précise par ailleurs que « *tous les objets patrimoniaux qui ne sont pas propriété de l'État de Vaud sont considérés comme étant en*

³ Cf. [Loi fédérale sur l'encouragement à la culture, LEC](#).

⁴ Cf. [Loi cantonale sur le patrimoine mobilier et immatériel, LPMI](#).

⁵ Cf. [Loi cantonale sur la vie culturelle et la création artistique, LVCA](#).

⁶ Cf. Office fédéral de la culture, « Statistique de poche de la culture en Suisse 2021 », août 2021.

⁷ Musée cantonal d'archéologie et d'histoire (MCAH), Site et Musée romains d'Avenches (SMRA), Muséum cantonal des sciences naturelles, Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA), Photo Elysée (Musée cantonal pour la photographie), mudac (Musée cantonal de Design et d'Arts appliqués contemporains).

mains privées. Une commune, une fondation, une association, une paroisse ou tout un chacun sont donc aux yeux de la loi des propriétaires privés. »⁸

La LPMI fixe également le cadre d'inscription des biens patrimoniaux mobiliers et immatériels à l'Inventaire cantonal du patrimoine mobilier et immatériel d'importance cantonale. Celui-ci comprend les biens culturels mobiliers propriété de l'État de Vaud, ainsi que les biens culturels mobiliers non cantonaux. Le recensement des biens patrimoniaux sur le territoire vaudois est relativement récent puisque la première inscription à l'inventaire a eu lieu en 2019 seulement. La stratégie de recensement de l'Unité Patrimoine du Service cantonal des affaires culturelles (SERAC) définit ainsi différents niveaux de priorité pour l'inscription des objets à l'inventaire. Les biens patrimoniaux non-cantonaux qui se trouvent dans des lieux dont les conditions ne permettent pas de garantir la conservation et la sauvegarde sont ainsi jugés prioritaires, tandis que des collections patrimoniales non-cantonaux déjà conservées de manière sûre et contrôlée dans des musées, et donc hors de danger, ont un degré de priorité secondaire. Il est par ailleurs défini à l'art. 18 de la LPMI que « *le possesseur d'un bien culturel mobilier inscrit à l'inventaire doit veiller à préserver son intégrité* » en prenant « *les mesures d'entretien, de conservation et de sécurité nécessaires* ». Les communes sont donc responsables par définition de la préservation, la conservation et la mise en valeur du patrimoine mobilier et immatériel d'importance locale (art. 7).

En plus des institutions patrimoniales cantonales précitées, il existe un certain nombre d'**institutions patrimoniales dites « reconnues »** par l'État de Vaud, auxquelles il « *peut confier par convention la sauvegarde de biens culturels mobiliers dont il est propriétaire ou d'éléments du patrimoine immatériel inscrits à l'inventaire à des institutions patrimoniales communales ou privées reconnues.* » (art. 36).

C'est le cas notamment du Musée Jenisch Vevey dont le Cabinet cantonal des estampes est dépositaire du fonds d'estampes de l'État de Vaud, au côté de cinq autres fonds privés⁹ ainsi que de la Fondation Toms Pauli à Lausanne. Outre ces deux institutions d'art, les seules autres institutions patrimoniales non cantonales reconnues sur le territoire vaudois sont des musées dépositaires uniquement de collections archéologiques cantonales. C'est le cas du Musée d'Yverdon et région, ainsi que du Musée romain de Lausanne-Vidy et du Musée romain de Nyon. En effet, depuis 1912, les collections archéologiques vaudoises appartiennent de facto au Canton et font donc partie des collections du Musée cantonal d'archéologie et d'histoire. Toutefois, les trois musées vaudois précités disposant de sous-sols archéologiques avaient fait la demande de pouvoir conserver les objets archéologiques trouvés sur leur site dans leurs enceintes. C'est pourquoi, elles sont aujourd'hui également catégorisées comme institutions patrimoniales reconnues par l'État de Vaud. Pour autant, aucun des trois musées d'Yverdon, de Lausanne-Vidy et de Nyon ne bénéficie d'un budget supplémentaire alloué par le Canton pour sa gestion. Seules des aides ponctuelles leur sont accordées pour des projets spécifiques de recherche, conservation ou exposition. Le Musée Jenisch Vevey est la seule institution patrimoniale reconnue, au côté de la Fondation Toms Pauli¹⁰, à disposer d'une subvention annuelle allouée par l'État de Vaud au travers d'une convention de partenariat pour la gestion de son Fonds cantonal d'estampes déposé au sein du Cabinet cantonal des estampes du musée.

La LPMI spécifie par ailleurs le cadre de financement de ses institutions patrimoniales cantonales ainsi que les formes de subventions dont peuvent bénéficier les institutions patrimoniales non cantonales reconnues. Si les institutions cantonales sont financées par des fonds spécifiques ou des subventions annuelles pour les fondations de droit public qui sont inscrits au budget de l'État de Vaud, le subventionnement pour la sauvegarde de biens culturels mobiliers cantonaux confiés à une institution patrimoniale reconnue peut soit prendre

⁸ Cf. <https://www.vd.ch/themes/culture/patrimoine-mobilier-non-cantonal-et-immateriel/patrimoine-mobilier>

⁹ Le Cabinet cantonal des estampes rassemble six fonds : le Fonds d'estampes de la Ville de Vevey, la collection de la Fondation William Cuendet & Atelier de Saint-Prex, le Fonds Decker, la collection de la Fondation Pierre Aubert, la collection d'estampes du Musée Alexis Forel, le Fonds d'estampes de l'État de Vaud ; soit près de 40'000 estampes.

¹⁰ La Fondation Toms Pauli bénéficie d'une subvention annuelle inscrite au budget de l'État de Vaud de CHF 200'000.- (cf. Comptes 2022 de l'État de Vaud).

la forme de subventions ponctuelles, d'indemnités ou de subventions plus durables accordées par convention d'une durée maximale de cinq ans, renouvelable sur évaluation (art. 39 à 42).

Ainsi, la base légale de l'État de Vaud ne lui permet pas de soutenir financièrement des institutions patrimoniales non cantonales et non reconnues, telles que les musées communaux qui ne conservent pas des collections propriétés du canton, autrement que par des subventions ponctuelles. Il peut toutefois mettre en place les conditions de bonne conservation et de valorisation des collections dont il a la charge (biens culturels propriété de l'État de Vaud et confiés à des institutions patrimoniales cantonales ou non cantonales reconnues) par un subventionnement durable, à l'instar du Cabinet cantonal des estampes, et attribuer différentes formes de soutiens plus ponctuels pour des projets de sauvegarde, conservation et mise en valeur (par des expositions ou des publications) des biens culturels dont il n'est pas propriétaire mais qui sont inscrits à l'inventaire cantonal.

3. Les musées communaux de Vevey

a. Musée Jenisch Vevey (MJV)

En guise de rappel historique, la création du Musée Jenisch Vevey est le fruit d'un cadeau, celui de Fanny Jenisch (1801-1881), veuve d'un sénateur de Hambourg, qui désirait exprimer sa gratitude envers la ville où elle avait passé d'heureux séjours avec son époux. Elle lègue ainsi deux cent mille francs-or de l'époque à la Ville de Vevey pour l'édification d'un musée de type encyclopédique, où se mêlent art et science. Le Musée Jenisch Vevey a donc été voulu dès l'origine ancré dans ce territoire.

Inauguré en mars 1897, le Musée Jenisch Vevey est aujourd'hui le seul musée suisse spécialisé dans les œuvres sur papier et le deuxième musée d'art du canton de Vaud. En tant qu'institution patrimoniale réunissant plus de 40'000 estampes de la Renaissance à nos jours, plus de 11'000 dessins et de 1'600 peintures, le Musée Jenisch Vevey a pour mission la conservation, l'étude et la valorisation de ses collections. Outre le fait que le Musée Jenisch assure la conservation de ses collections, c'est une mission publique que de transmettre son patrimoine artistique et culturel. Le Cabinet cantonal des estampes (CCdE) a quant à lui été déposé au Musée Jenisch en 1989 dans le but de réunir six fonds d'arts graphiques présents dans le canton en un seul et même endroit jouissant d'un espace suffisant pour les conserver et les exposer. Le principe était de ne pas laisser ces collections isolées et de leur donner la visibilité, l'attractivité et l'accessibilité d'un véritable cabinet d'arts graphiques comme il en existe dans d'autres cantons. À titre d'exemple, le cabinet d'arts graphiques de la Ville de Genève réunit quelques 340'000 œuvres et fait partie intégrante d'une institution municipale, le Musée d'art et d'histoire, entièrement financé par la Ville de Genève.

Posséder une telle institution muséale représente de nombreux bénéfices pour Vevey et ses habitant-es, notamment en termes de visibilité du label « Vevey, ville d'images », mais aussi par la beauté de son édifice, la richesse de ses collections, sa notoriété régionale et internationale en raison de son Cabinet des estampes et de sa Fondation Oskar Kokoschka, ses visites touristiques, ses partenariats avec des institutions prestigieuses (à New York, Paris, Bilbao et Arles en 2023, par exemple), sa transmission de savoirs en tant que lieu de formation pour les scolaires, son soutien et sa promotion de la scène artistique veveysanne, régionale et romande, ou encore son accessibilité donnée à un patrimoine artistique exceptionnel pour toutes et tous. Le Musée Jenisch met ainsi non seulement en valeur le patrimoine artistique qu'il conserve et qui appartient à la Ville de Vevey, mais contribue également activement à la création de lien social et à la démocratisation de l'accès à la culture.

Budget

Les coûts de fonctionnement du Musée Jenisch Vevey (personnel, expositions, acquisitions, communication, médiation, maintenance, logistique, accueil & boutique, etc.) sont répartis sur deux centre de coûts : 50% sur Musée Jenisch Vevey et 50% sur Cabinet cantonal des estampes. En 2023, le budget global se monte à CHF 2'404'800.- (dont CHF 1'531'100.- pour l'exploitation et CHF 873'700.- pour le bâtiment), auxquels s'ajoutent CHF 950'500.- pour le Cabinet des estampes, avec une participation de CHF 220'000.- de l'État de Vaud.

Les autres fonds du Cabinet cantonal des estampes sont financés par les fondations elles-mêmes (frais de personnel et d'acquisitions). En 2022, les charges du CCdE s'élevaient à CHF 890'782.-, auxquelles l'État de Vaud contribue à hauteur de CHF 220'000.- (25%). Les recettes (boutique et entrées) étaient quant à elles de CHF 34'549.-.

En outre, le Musée Jenisch, comme la plupart des musées d'art, mène en complément des recherches de fonds en relation avec ses projets et activités. En 2022, le musée a notamment obtenu un complément de subvention de CHF 45'000.- de la part de l'État de Vaud pour la mise en ligne de ses collections. En moyenne, plus de CHF 200'000.- sont récoltés chaque année auprès de la Loterie Romande ainsi que de diverses Fondations et Institutions par le biais de la Fondation des Amis du MJV.

b. Le Musée suisse de l'appareil photographique (MSAP)

Fondé en 1979, le Musée suisse de l'appareil photographique a pour vocation première de conserver un patrimoine technologique cohérent qui retrace l'histoire de la photographie, de ses origines il y a deux siècles à ses derniers développements numériques aujourd'hui. En plus de 40 ans d'existence, le musée a rassemblé une collection de référence unique en Suisse et réputée au niveau international. Par ailleurs, le MSAP n'est pas intégré au festival Images, dont les premières éditions remontent à 1995 mais dont la manifestation sous forme biennale, telle qu'on la connaît aujourd'hui, existe depuis 2008. En tant qu'institutions étroitement liées à la production de l'image et au label « Vevey, ville d'images », le MSAP et la Fondation Vevey Images collaborent à chaque nouvelle édition du festival pour co-concevoir et programmer une exposition temporaire spéciale. Toutefois, le MSAP étant avant tout un musée des techniques de la photographie, sa portée et ses publics cibles diffèrent des musées dédiés à la photographie en tant que discipline artistique, tels que Photo Elysée à Lausanne ou des biennales de photographie en Suisse.

Budget

Le budget 2023 du Musée suisse de l'appareil photographique s'élève à CHF 1'097'900.-, dont CHF 873'600.- pour l'exploitation et CHF 224'300.- pour le bâtiment. Afin de compléter ses ressources, le MSAP mène également régulièrement, par l'intermédiaire de la Fondation du MSAP, des recherches de fonds dans le cadre de ces projets, que ce soit auprès de la Fondation Casino Barrière ou d'autres instances. Si le musée ne bénéficie pas de soutien du Canton, il a ces dernières années, multiplié les partenariats et collaborations avec les Hautes écoles cantonales telles que la HEIG-VD, l'Université de Lausanne, ou encore l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL). Le musée a ainsi trouvé une autre manière de développer ses projets par l'intermédiaire de ces lieux de recherche et de formation qui mettent à disposition des ressources diverses (matériel d'exposition, prêts d'objets et d'archives, méthodes et outils de recherche scientifique, médiation culturelle). Sur initiative du MSAP et du Service de la culture, une convention de partenariat lie, depuis 2021, l'UNIL et les musées de la Ville de Vevey, garantissant une collaboration régulière sur différents projets et un échange de prestations non-négligeables.

c. Le Musée historique de Vevey (MH)

Le Musée historique a pour vocation de conserver le patrimoine de la ville de Vevey et de ses environs. Depuis sa création en 1897, de riches collections ont été constituées. Une partie de ces dernières est présentée au second étage du « Château », belle demeure du 16e siècle. Archéologie, objets et manuscrits du Moyen Âge, peintures et estampes, affiches, photographies, documents d'archives, argenterie, étains, poids et mesures, artisanat ou encore mobilier constituent l'essentiel de la présentation permanente, qui comprend également deux ensembles remarquables : une collection de clés, serrures et coffrets anciens, ainsi que les œuvres du peintre F. A. L. Dumoulin (1753-1834).

Le Musée historique conçoit et présente deux à trois expositions temporaires par années et participe activement au Festival Vevey Images depuis les débuts de la manifestation. Le Musée historique joue également, avec les Archives communales, le rôle de centre de référence pour l'histoire régionale. Nombreux sont les chercheurs, enseignants, étudiants, journalistes, services de la Ville ou privés à faire appel au musée pour des informations, de la documentation ou des illustrations. L'important fonds iconographique

conservé au musée comprend des centaines de peintures et gravures, ainsi que des milliers de photographies et cartes postales. Il est une source précieuse à l'élaboration de l'histoire de la ville ainsi que celle des personnes qui l'habitent et la fréquentent.

Les musées régionaux et locaux, dont les collections sont spécifiques à une région ou à une commune, sont les plus nombreux en Suisse. Ils représentent en 2021 près d'un tiers (31,2%) de tous les musées suisses. En deuxième position, on trouve les musées d'art (15%), suivis des musées techniques (13,6%) et des musées d'histoire (11,1%). Le Musée historique de Vevey ayant pour mission principale la conservation et la mise en valeur du patrimoine mobilier et immatériel d'importance locale et régionale, il est en ce sens de la responsabilité de la Ville d'assurer son financement.

Budget

Le budget 2023 du Musée historique s'élève à CHF 659'200.-, dont CHF 508'300.- pour l'exploitation et CHF 150'900.- pour le bâtiment. Lors de projets particulièrement ambitieux, le Musée historique peut être amené à chercher des financements extérieurs. La restauration des deux volumes de l'antiphonaire de St-Vincent de Berne conservés au musée, ainsi que l'exposition et la publication qui ont suivi (2017-2018) ont pu être réalisées grâce à une importante recherche de fonds, menée par l'Association Vibiscum – les Amis du Vieux-Vevey. Épisodiquement, le musée reçoit des dons qui permettent, par exemple, d'augmenter ponctuellement le budget d'acquisition.

4. Comparatif des musées vaudois et non-vaudois

Un des arguments avancés par le postulat relatif au MJV, pour justifier d'une participation cantonale insuffisante à son financement, concerne le rayonnement de l'institution au-delà des frontières régionales, et le rapport du musée à l'échelle de la ville et de sa population, soit 19'743 habitantes et habitants en 2022 pour une « ville-centre », que le dépositaire juge disproportionné.

C'est l'occasion de rappeler que Vevey n'est, à l'échelle suisse, pas la seule ville de taille équivalente à disposer d'une institution muséale dédiée aux beaux-arts d'importance suprarégionale telle que le Musée Jenisch. C'est le cas par exemple du Musée des Beaux-Arts du Locle pour une ville de 10'749 habitant·es, du Musée de Carouge pour 22'694 habitant·es, du Musée des Beaux-Arts de Soleure pour 16'770 habitant·es, du Musée d'art de Mendrizio pour 15'827 habitant·es ou encore du Musée d'art d'Oltén pour 19'137 habitant·es.

À l'échelle vaudoise, plusieurs villes de taille équivalente abritent des musées communaux d'importance. C'est notamment le cas de la Ville de Pully (19'005 habitant·es) qui possède deux musées communaux, l'Archéolab et le Musée d'art de Pully, et de la Ville de Nyon (23'000 habitant·es) qui a la gestion du Musée du Léman, du Musée romain et du Château de Nyon.

Parmi ces musées communaux vaudois, tous sont financés par leur Commune et aucun ne bénéficie d'un financement annuel et régulier de la part du Canton de Vaud. Les soutiens du Canton dont ils bénéficient sont ponctuels et interviennent dans le cadre de projets spécifiques (expositions, publications, recherches, médiation culturelle), ils font partie intégrante des processus de recherche de fonds menés par les institutions elles-mêmes. À titre d'exemple, l'intégralité du financement des Musées de Pully (Musée d'art et Archéolab) est assurée par le budget de la Ville. Ce financement est complété par de la recherche de fonds.

La Municipalité estime dès lors que la ville de Vevey bénéficie de son riche bassin culturel et du large rayonnement de ses institutions culturelles de qualité. Si celles-ci ont un coût pour l'administration communale, leur contribution à l'attractivité économique et touristique de la ville est bien plus importante, avec des retombées qui profitent à l'économie locale et participent à la promotion régionale.

5. Fréquentations des musées communaux

En 2019, le dépositaire du postulat relevait les chiffres de fréquentation des musées communaux de 2017 qu'il jugeait insuffisants par rapport au coût total des institutions et du

coût par habitant·e que cela représentait. La qualité des prestations des musées y était mise en cause, en particulier celle du Musée Jenisch et du MSAP.

Or, à la lumière des chiffres actualisés de la fréquentation des musées ces dernières années (voir tableau 1), force est de conclure que ce constat n'est plus d'actualité. En effet, on observe, pour le Musée Jenisch et le MSAP, une évolution croissante du nombre de visiteur·ses annuel, en dépit des années COVID (pas d'entrées sur plusieurs mois de fermeture) et des années du Festival Images, qui draine un plus grand nombre de visiteurs en raison des collaborations entre la manifestation et les trois institutions muséales (hausse nette des entrées en période du festival). La fréquentation du Musée historique reste quant à elle plus constante et tributaire des années de collaboration avec la biennale du Festival Images, avec un nombre de visiteurs nettement plus élevés à la période de la manifestation.

Tableau 1 - Évolution de la fréquentation des musées communaux veveysans de 2017 à 2022

Ville	Musée	2022*	2021°	2020*°	2019	2018*	2017
Vevey	Musée suisse de l'appareil photographique	14'862	8'188	9'597	11'782	10'983	7'855
Vevey	Musée historique	17'101	3'100	7'512	6'835	13'700	2'730
Vevey	Musée Jenisch Vevey	29'029	21'792	16'220	13'762	13'635	12'711

*années Festival Images

°années COVID

Cette amélioration générale est notamment due aux importants efforts déployés ces dernières années par le Service de la culture et les institutions en matière de communication qui ont permis de gagner en visibilité et de rendre l'offre d'activités et d'événements plus attractive auprès du public. Les musées ont également fourni des efforts considérables, avec l'appui financier indispensable de la Ville, afin de mettre en place des dispositifs d'accessibilité et de médiation culturelle permettant à un plus large public de visiter ces institutions. En 2021, la mise en place des premiers week-ends du mois gratuits a ainsi contribué avec succès à l'augmentation des visites, de même que les nombreux partenariats avec d'autres institutions culturelles et scientifiques dans le cadre des projets d'exposition et de médiation culturelle. La scène culturelle veveysanne dans son ensemble peut se féliciter de ses collaborations multiples et de sa mutualisation des ressources qui contribuent au succès des événements, expositions et créations qui font vivre la ville de Vevey.

Enfin, afin de replacer les musées communaux veveysans dans le bassin plus large du canton, une comparaison du nombre de visiteurs en 2022 auprès d'autres institutions communales vaudoises permet de constater que les chiffres de fréquentation du MSAP, du Musée Jenisch et du Musée historique correspondent à la réalité des musées vaudois. Le Musée du Léman à Nyon accueillait ainsi, en 2022, 21'544 visiteur·ses, et le Musée d'art de Pully 22'645 visiteur·ses. Le Musée romain de Nyon accueillait quant à lui 11'008 visiteur·ses, et le Château de Nyon 20'931 visiteur·ses. À Yverdon-les-Bains (29'846 habitant·es), 9'330 personnes ont visité le Musée d'Yverdon et Région et 14'010 la Maison d'Ailleurs en 2022.

6. Conclusion

Au vu des éléments qui précèdent, la Municipalité constate qu'aucune prise en charge financière cantonale des musées communaux n'est possible en raison du cadre légal de l'État de Vaud. En effet, la loi en matière culturelle répartit clairement et de façon séparée les rôles et responsabilités relatives aux biens culturels et institutions entre le Canton et les Communes.

Par ailleurs, la Municipalité souligne que chacun des musées de l'administration communale contribue largement à la préservation du patrimoine, à l'attractivité de la Ville de Vevey et à la valorisation du label « Vevey, ville d'images ». Il est ainsi de la responsabilité de la Ville de continuer de soutenir et de préserver les conditions-cadres permettant le bon fonctionnement et le développement de ses institutions.

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le rapport-préavis N° 24/2023, du 11 septembre 2023, concernant la réponse au postulat de M. Stéphane Molliat, intitulé « Pour des musées avec gestion financière cantonale ».
- VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Stéphane Molliat, au nom du groupe Vevey Libre, intitulé « Pour des musées avec gestion financière cantonale » et de le considérer comme classé.

Au nom de la Municipalité
le Syndic le Secrétaire



Yvan Luccarini Grégoire Halter

Membre de la Municipalité délégué : Mme Alexandra Melchior

Annexe : Postulat

POSTULAT

La ville de Vevey, à l'instar de nombreuses autres doit faire face à des investissements qui souvent sont hors de proportion de leur capacité financière. Une des raisons de ces difficultés est bien entendu le report des charges du canton sur les communes.

Ainsi en va-t-il de la construction du futur collège notamment. Un projet local et vital pour l'avenir. La question se résume donc en terme de gestion financière : Comment s'en sortir, comment gérer de pareils volumes sur la durée, et comment faire pour que la gestion courante de la ville n'en souffre pas.

Et accessoirement comment éviter d'augmenter les impôts.

Se poser ce genre de question amène assez naturellement à examiner les charges qui sont contrôlées par la ville en direct. Parmi celles-ci, pas si nombreuses, se trouvent les musées. Notamment les musées Jenisch et de l'appareil photo. La ville assume les frais liés aux bâtiments, la ville assume les frais liés à l'exploitation.

Le musée Jenisch possède un fond d'œuvres impressionnantes dans un bâtiment refait à neuf. Ses collections remarquables sont reconnues loin à la ronde et son offre culturelle est d'un niveau à saluer.

De plus, le musée Jenisch a une fonction d'archivage et de stockage. Et ce dans des conditions de contrôle d'air et d'humidité extrêmement pointue.

Problème : Une ville de 20'000 habitants peut-elle financer un type de musée qui aurait plutôt sa place dans une ville de 10, voir 20 fois plus d'habitants. Vevey n'est pas Genève, Vevey n'est pas Zurich.

Le musée de l'appareil photo présente un profil un peu différent. Intégré indirectement au festival Image, ce musée n'a jamais vraiment pu trouver ses marques.

Quelques chiffres tirés de 2017

Musée Jenisch Coût total pour la ville : 1'802'000.-

12'000 entrées au total (payantes, gratuites, classes, groupes etc) **Coût par visiteur : 150.-**

Musée de l'appareil photo Coût total pour la ville : 1'016'000.-

7'855 entrées au total (payantes, gratuites, classes, groupes etc) **Coût par visiteur : 130.-**

A titre de comparaison :

la bibliothèque a eu 45'000 usagers pour un coût 885'000 **donc 19.- par usager.**

(4 x plus que Jenisch, 6 x plus que musée photo)

Les chiffres, ainsi que la situation de ces musées, surtout le Jenisch prouvent une chose : Il est injuste que la ville de Vevey porte seule la charge totale de ces musées. La taille même de la ville est en disproportion totale avec un type d'offres qui doit trouver sa clientèle dans un bassin de population nettement plus grand.

Et c'est également la communication, les publications, les événements qui ne sont actuellement pas à la hauteur de la qualité du lieu. Là encore, **une gestion financière cantonale doit s'imposer.**

Pour le musée de l'appareil photo, la question se pose avec plus de nuances, mais dans un premier temps il faut également soumettre cette problématique au canton.

ce POSTULAT

Cette motion demande à la Municipalité de s'engager à faire en sorte que les charges financières de ces musées, considérés individuellement, soient prises en charge par le canton.

Au nom de Vevey Libre

S. Molliat

